

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>SII</p> <p>(Euronext Paris)</p>

1. Par courrier reçu le 31 août 2021, le groupe familial Huvé a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi :
- en baisse, le 9 janvier 2016, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société SII, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société SII et détenir, à cette date, 10 861 257 actions SII représentant 21 722 514 droits de vote, soit 54,31% du capital et 66,12% des droits de vote de cette société¹, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	7 634 657	38,17	15 269 314	46,48
Alban Huvé	950 000	4,75	1 900 000	5,78
Alexia Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,03
Arnaud Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,03
Christiane Huvé	296 800	1,48	593 600	1,81
Total famille Huvé	10 861 257	54,31	21 722 514	66,12

- en hausse, le 19 décembre 2016, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société SII, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société SII et détenir, à cette date, 10 771 257 actions SII représentant 21 542 514 droits de vote, soit 53,86% du capital et 66,82% des droits de vote de cette société², ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	7 544 657	37,72	15 089 314	46,80
Alban Huvé	950 000	4,75	1 900 000	5,89
Alexia Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,14
Arnaud Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,14
Christiane Huvé	296 800	1,48	593 600	1,84
Total famille Huvé	10 771 257	53,86	21 542 514	66,82

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 000 000 actions représentant 32 851 677 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 000 000 actions représentant 32 241 571 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- en baisse, le 12 septembre 2017, par suite de donations effectuées par M. Bernard Huvé au profit MM. Jean-Paul Chevée, Patrice Demay et Eric Matteucci, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société SII et détenir, à cette date, 10 224 457 actions SII représentant 20 448 914 droits de vote, soit 51,12% du capital et 61,59% des droits de vote de cette société³, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	7 294 657	36,47	14 589 314	45,26
Alban Huvé	950 000	4,75	1 900 000	5,89
Alexia Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,14
Arnaud Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,14
Total famille Huvé	10 224 457	51,12	20 448 914	63,44

- en baisse, le 20 juin 2018, par suite de donations effectuées par M. Bernard Huvé au profit MM. Jean-Paul Chevée, Patrice Demay et Eric Matteucci, le seuil de 50% du capital de la société SII et détenir, à cette date, 9 974 457 actions SII représentant 19 948 914 droits de vote, soit 49,87% du capital et 62,32% des droits de vote de cette société⁴, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	7 044 657	35,22	14 089 314	44,01
Alban Huvé	950 000	4,75	1 900 000	5,94
Alexia Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,18
Arnaud Huvé	989 900	4,95	1 979 800	6,18
Total famille Huvé	9 974 457	49,87	19 948 914	62,32

- en baisse, le 20 septembre 2018, par suite de la suppression des droits de vote double lors de l'assemblée générale de la société SII du 20 septembre 2018, le seuil de 50% des droits de vote de la société SII et détenir, à cette date, 9 974 457 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 49,87% du capital et des droits de vote de cette société⁵, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	7 044 657	35,22	7 044 657	35,22
Alban Huvé	950 000	4,75	950 000	4,75
Alexia Huvé	989 900	4,95	989 900	4,95
Arnaud Huvé	989 900	4,95	989 900	4,95
Total famille Huvé	9 974 457	49,87	9 974 457	49,87

À cette occasion, MM. Arnaud et Alban Huvé et Mme Alexia Huvé ont déclaré avoir franchi respectivement et individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société SII.

2. Par les mêmes courriers, M. Bernard Huvé a déclaré, à titre de régularisation, avoir individuellement franchi en baisse, le 20 octobre 2020, par suite de donations effectuées par M. Bernard Huvé au profit MM. Patrice Demay et Eric Matteucci, les seuils de 1/3 et 30% du capital et des droits de vote de la société SII et détenir individuellement, à cette date, 5 794 657 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 28,97% du capital et des droits de vote de cette société⁵.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 000 000 actions représentant 32 234 900 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 000 000 actions représentant 32 011 242 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, le groupe familial Huvé n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, à cette date, 8 724 457 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 43,62% du capital et des droits de vote de cette société⁵, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bernard Huvé	5 794 657	28,97	5 794 657	28,97
Alban Huvé	950 000	4,75	950 000	4,75
Alexia Huvé	989 900	4,95	989 900	4,95
Arnaud Huvé	989 900	4,95	989 900	4,95
Total famille Huvé	8 724 457	43,62	8 724 457	43,62

3. Par les mêmes courriers, complété par un courrier reçu le 3 septembre 2021, MM. Arnaud et Alban Huvé et Mme Alexia Huvé ont déclaré avoir franchi respectivement et individuellement en hausse, le 30 novembre 2021, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société SII et détenir individuellement, à cette date :

- pour M. Arnaud Huvé et Mme Alexia Huvé, 1 820 000 actions SII représentant 989 900 droits de vote en AGO (pour l'affectation des résultats) et 1 820 000 droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE, soit 9,10% des droits de vote de cette société⁵; et
- pour M. Alban Huvé, 1 770 000 actions SII représentant 900 000 droits de vote en AGO (pour l'affectation des résultats) et 1 770 000 droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE, soit 8,85% des droits de vote de cette société⁵.

À cette occasion, le groupe familial Huvé n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, à cette date, 8 674 457 actions SII⁶ représentant 8 674 457 droits de vote en AGO (pour l'affectation des résultats), en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE, soit 43,37% des droits de vote de cette société⁵, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	% droits de vote en AGO (hors affectation des résultats)	Droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGE
Bernard Huvé ⁶	5 794 657	28,97	3 264 457	16,32	5 794 657	28,97	16,32
Alban Huvé ⁷	1 770 000	8,85	1 770 000	8,85	900 000	4,50	8,85
Alexia Huvé ⁷	1 820 000	9,10	1 820 000	9,10	989 900	4,95	9,10
Arnaud Huvé ⁷	1 820 000	9,10	1 820 000	9,10	989 900	4,95	9,10
Total famille Huvé⁸	8 674 457	43,37	8 674 457	43,37	8 674 457	43,37	43,37

⁶ Dont 2 530 200 actions SSI assimilées au titre du 5° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce résultant de la détention, par M. Bernard Huvé, de l'usufruit de 2 530 200 actions SII. Il est précisé s'agissant des 2 530 200 droits de vote attachés aux usufruits d'actions susvisés que ceux-ci sont exerçables en AGO (pour l'affectation des résultats uniquement).

⁷ Dont respectivement 830 100 actions en nue-propriété à Mme Alexia Huvé et M. Arnaud Huvé résultant de la détention de la nue-propriété de 830 100 actions SII ; 870 000 actions en nue-propriété à M. Alban Huvé résultant de la détention de la nue-propriété de 870 000 actions SII. Il est précisé de Mme Alexia Huvé et M. Arnaud Huvé détiennent respectivement 830 100 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE ; M. Alban Huvé détient 870 000 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE.

⁸ Dont 2 530 200 actions SII représentant autant de droits de vote, retranchés respectivement du nombre total d'actions et de droits de vote détenus par la famille Huvé en application de l'article 223-11-1, II du règlement général, afin de ne pas assimiler deux fois les mêmes actions SII du fait du démembrement de propriété des actions *in fine* détenues par les membres de la famille Huvé, compte tenu des donations effectuées dans le cadre d'un pacte Dutreil.

Le groupe familial Huvé a précisé détenir, au 31 août 2021, 8 674 457 actions SII⁶ représentant 8 674 457 droits de vote en AGO (pour l'affectation des résultats), en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE, soit 43,37% des droits de vote de cette société⁵, ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	% droits de vote en AGO (hors affectation des résultats)	Droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGE
Bernard Huvé ⁶	5 794 657	28,97	3 264 457	16,32	5 794 657	28,97	16,32
Alban Huvé ⁷	1 770 000	8,85	1 770 000	8,85	900 000	4,50	8,85
Alexia Huvé ⁷	1 820 000	9,10	1 820 000	9,10	989 900	4,95	9,10
Arnaud Huvé ⁷	1 820 000	9,10	1 820 000	9,10	989 900	4,95	9,10
Total famille Huvé⁹	8 674 457	43,37	8 674 457	43,37	8 674 457	43,37	43,37

⁹ Dont 2 530 200 actions SII représentant autant de droits de vote, retranchés respectivement du nombre total d'actions et de droits de vote détenus par la famille Huvé en application de l'article 223-11-1, II du règlement général, afin de ne pas assimiler deux fois les mêmes actions SII du fait du démembrement de propriété des actions *in fine* détenues par les membres de la famille Huvé, compte tenu des donations effectuées dans le cadre d'un pacte Dutreil.